



Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Moselle

2-4, rue de la Ménandie - 57050 METZ

Tél. 03.87.32.55.21

email : contact@umih-moselle.fr

BAREME des COTISATIONS - Année 2024

TYPE DE COTISATION	TARIF Prélèvement annuel	TARIF Prélèvement mensuel	TARIF - 15% Parrainage, ETS + PE Umih Moselle Prélèvement annuel	TARIF - 15% Parrainage, ETS + PE Umih Moselle Prélèvement mensuel
COTISATION DE BASE Ville de - 1000 hab, quel que soit le type d'établissement	260,00 €	22,70 € / mois soit 272,40 €	221,00 €	19,50 € / mois soit 234,00 €
COTISATION INTERMEDIAIRE Ville de + 1000 et - 3000 hab, quel que soit le type d'établissement	345,00 €	29,80 € / mois soit 357,60 €	293,25 €	25,50 € / mois soit 306,00 €
COTISATION NORMALE Ville de + 3000 hab				
<input type="checkbox"/> RESTAURATION RAPIDE	325,00 €	28,10 € / mois soit 337,20 €	276,25 €	24,10 € / mois soit 289,20 €
<input type="checkbox"/> CAFE - BRASSERIE	405,00 €	34,80 € / mois soit 417,60 €	344,25 €	29,70 € / mois soit 356,40 €
<input type="checkbox"/> RESTAURATION - TRAITEUR	450,00 €	38,50 € / mois soit 462,00 €	382,50 €	32,90 € / mois soit 394,80 €
<input type="checkbox"/> HOTEL - HOTEL-RESTAURANT	480,00 €	41,00 € / mois soit 492,00 €	408,00 €	35,00 € / mois soit 420,00 €
<input type="checkbox"/> ETABLISSEMENT DE NUIT	565,00 €	48,10 € / mois soit 577,20 €	480,25 €	41,10 € / mois soit 493,20 €
ETABLISSEMENT COMPTABLE ou CABINET CONSEIL	350,00 €	Cotisation offerte pour l'adhésion de 5 établissements CHRD à l'Umih Moselle		

Assistance juridique obligatoire incluses
sauf pour les cabinets comptables et les cabinets conseils

LES ADHESIONS SONT VALABLES DE DATE A DATE

Les conditions des réductions sur la cotisation

Adhérents ayant plusieurs établissements (ETS +) : - 15 % de réduction sur la totalité des cotisations dès le 1^{er} établissement, assistance juridique comprise

Nouvel établissement avec PE UMIH MOSELLE (PE) : - 15 % de réduction sur la première année de cotisation si le Permis d'Exploitation a été passé à l'UMIH MOSELLE au cours de **l'année 2023** (non cumulable avec le parrainage), assistance juridique comprise

Parrainage : - 15 % de réduction sur les cotisations pour le parrain (une seule fois) et le nouvel arrivant la première année de cotisation (non cumulable avec le nouveau PE), assistance juridique comprise

POUR LA MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Merci de bien vouloir nous adresser un **RIB** par retour de mail ou de courrier, avec l'autorisation de prélèvement complétée. Et nous indiquer si vous souhaitez bénéficier d'un prélèvement annuel (sans frais) ou d'un prélèvement mensuel (avec quelques frais supplémentaires - voir tableau des cotisations)

L'adhésion sera prolongée chaque année par tacite reconduction.

Pour la résilier, il sera nécessaire d'adresser à l'UMIH MOSELLE un courrier REC / AR, deux mois avant la date d'échéance annuelle.